

Affiché

du .....

Au .....

Le Maire

Commune de ROUMOULES  
Compte-rendu sommaire  
de la Séance du Conseil Municipal  
du 7 juillet 2021

Convocation et affichage 28 juin 2021

Présents : M. AMBROSI Robert, M. COCUAUD Alain, M. LO SCHIAVO Jean-Philippe, M. CIGLIANO Fabien, M. MEGIS Gilles, Mme PIERRE-JEAN Ingrid, Mme PEY Catherine, M ROY Alain Patrick

Absents excusés : Mme CHAILLAN Delphine, M. BLANC Jean, Mme DEAUZE Marie-Christine, M. MANUEL Laurent, M. MOHEN Sébastien, M. NESTERCZUK Dany.

Mme CHAILLAN Delphine a donné pouvoir à M. MEGIS Gilles.

M. BLANC Jean a donné pouvoir à M. CIGLIANO Fabien.

Le Conseil a choisi pour secrétaire : M ROY Alain Patrick.

*Monsieur le Maire soumet à l'assemblée l'ordre du jour et propose de rajouter étude sol terrain Chauret, les conseillers acceptent l'ordre du jour.*

❖ **Adoption du compte rendu** de la séance du 3 juin 2021, à l'unanimité.

❖ **N° 2021 - 029 – Installation d'un Central téléphonique** : Ce standard fonctionne avec internet (ADSL ou plus tard avec la fibre). Prendre la délibération approuvant ce projet et demander la subvention du plan de relance la plus élevée. A l'unanimité.

❖ **N° 2021- 030 – Lotissement Chauret 2** : Accord pour vendre le lot n° 9 et l'annexe au lot n° 9 d'une superficie de 1106 m<sup>2</sup> et 716 m<sup>2</sup> à Monsieur et Madame Alain et Myriam Sanchez pour un montant de 71 890 euros et 1 432 euros TTC. Faire délibération, à l'unanimité.

❖ **N° 2021 - 031 Délibération modificative Budget Chauret 2 n°1 crédit supplémentaire** : compte 355 - 040 + 6 000 ; compte 168748 – 6 000. Compte 6045 + 6 000 ; compte 71335-042 + 6 000. A l'unanimité.

❖ **N° 2021 - 032 Etude sol terrains Chauret 2** : L'article L 112-21 du code de la construction et de l'habitat oblige aux vendeurs la réalisation d'une étude géotechnique préalable sur des terrains non bâtis constructibles. Cette étude est à fournir à l'acquéreur. Accord pour retenir l'entreprise ERG géotechnique pour un montant de 2 440.00 HT. Faire délibération. A l'unanimité.

❖ **N° 2021 - 033 – RTE Convention de servitudes** : Accord pour signer cette convention accordant des droits de servitudes sur la parcelle ZX 9 les Saintes Maries pour maintenir la ligne électrique à 150 kV Roumoules-Sainte Tulle sur une longueur de 348 mètres et une liaison de télé information liée à l'exploitation de l'ouvrage électrique avec implantation d'un support. Indemnité de 842 euros. Faire délibération, à l'unanimité

❖ **N° 2021 – 034 – Rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées** : La CLECT est chargée de procéder à l'évaluation des charges transférées dans le cadre de la gestion des Eaux Pluviales Urbaines, des charges à restituer dans le cadre du transport urbains de la commune de Gréoux les bains, de la restitution à la commune d'oraison d'un équipement reconnu d'intérêt communautaire salle de l'Eden et pour la restitution d'office de tourisme avec location de locaux sur la commune de Manosque. Accord à l'unanimité. Faire délibération.

❖ **N° 2021 - 035– Repas cantine scolaire** : Accord pour continuer la livraison des repas de la cantine par la société Terres de Cuisine pour l'année scolaire 2021-2022. Faire délibération, à l'unanimité

❖ **N° 2021 - 036– Création d'un emploi communal** : Accord pour créer un emploi permanent d'adjoint administratif pour l'agence communale à 15 heures par semaine dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public. Mettre à jour le tableau des emplois. Prendre la délibération nécessaire, à l'unanimité.

❖ **N° 2021 - 037– DLVA/Bibliothèque convention de mise à disposition** : Accord pour cette convention de mise à disposition du local sous la mairie pour la médiathèque. Faire délibération, à l'unanimité.

❖ **Jumelage** : La commune étudie la possibilité de mettre en place un jumelage avec une commune européenne.

Gilles MÉGIS  
Maire de Roumoules

